



## Carte blanche d’Oxmo Puccino à l’IMA

### -- Règlement de l’appel à projets --

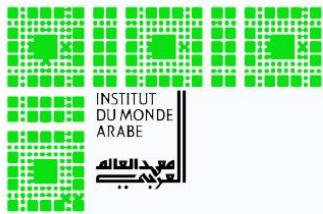
*Le dépôt d'un dossier de candidature à l'appel à projets objet du présent règlement implique l'acceptation sans réserve par le candidat de toutes les dispositions énoncées ci-après.*

### Contenu de la carte blanche à Oxmo Puccino

- Le vendredi 24 novembre 2017 à 20h, un concert acoustique réunira Oxmo Puccino, Vincent Segal et Edouard Ardan. Un violoncelle, une guitare et une voix pour revisiter les vingt ans de carrière d’Oxmo Puccino dans une configuration qui favorise l’intimité avec le public.
- Les vendredi 24 de 22h à minuit, et samedi 25 novembre 2017 de 18h à minuit, dans la « rue de la création », douze jeunes artistes proposeront un parcours mêlant danse, écriture/lecture, arts numériques et gastronomie.
- Le dimanche 26 novembre 2017, une sieste musicale rassemblera le jeune public et un public moins jeune autour de la magie d’une parenthèse acoustique.

### Conditions d’éligibilité

- Les artistes candidats doivent impérativement avoir **30 ans ou moins et résider en France** (toutes les nationalités sont les bienvenues !) ;
- Il est possible de présenter une candidature regroupant 3 artistes maximum dans les catégories danse, arts numériques et design culinaire et 2 artistes maximum pour ce qui est de l’écriture et interprétation ;
- Chaque dossier de candidature doit obligatoirement s’inscrire dans une seule des quatre disciplines concernées : danse, écriture et interprétation, arts numériques ou design culinaire ;
- Le dépôt de plusieurs dossiers de candidature n’est pas autorisé et entraîne de facto la suppression de toutes les propositions qui émaneraient d’un même candidat ;
- Les projets de création artistique ne doivent pas inclure de décor mais peuvent inclure des accessoires ;
- L’IMA se réserve le droit de refuser la présentation d’éléments scéniques dont l’encombrement ou les caractéristiques physiques ne permettraient pas le respect des règles de sécurité et en particulier en ce qui concerne la prévention des risques d’incendie, mais également en cas de non-respect des règles d’hygiène, d’ordre public ou d’atteinte au droit à l’image d’autrui.



## Conditions de production

Les projets doivent obligatoirement prendre en compte les éléments suivants :

- Le projet artistique présenté doit être inédit. Dans un souci d'équité, cette règle est la même pour tous les artistes. Il est toutefois possible de proposer une création qui part d'un projet existant (créé auparavant) et d'en proposer une déclinaison, qui elle sera inédite.
- Le dispositif scénique doit pouvoir s'adapter aux contraintes du lieu. Seront précisé ultérieurement d'autres espaces éventuels. cf. plan et photos de la salle hypostyle disponibles sur :  
<https://www.imarabe.org/fr/professionnels/privatiser-un-espace/nos-espaces-privatifs> ;
- L'IMA peut accorder sur demande une somme comprise entre 100 et 300 euros TTC aux candidats retenus pour la réalisation de leurs projets. La somme attribuée sera définie en fonction de l'ampleur du projet et de sa cohérence. Important : dans le cas d'une demande de financement, le projet doit être obligatoirement porté par une structure culturelle ;
- L'IMA prendra en charge (en plus des 300 euros maximum prévus pour la réalisation de chaque projet) les frais de transport et d'hébergement nécessaires aux artistes résidants en dehors de Paris.
- Les projets retenus doivent pouvoir être montés en 2 jours maximum (le montage débutera le mercredi 22 novembre 2017) ;
- La restitution se fera les vendredi 24 et samedi 25 novembre 2017 :
  - Le vendredi 24 novembre 2017 : de 22h à minuit, après le concert d'Oxmo Puccino ;
  - Le samedi 25 novembre 2017 : de 18h à minuit ;
- Suivant les disciplines artistiques, les contraintes horaires permettront aux artistes de proposer des rythmes d'intervention alternés, notamment pour les prestations chorégraphiques et culinaires. La répartition se fera d'un commun accord suite à la sélection des lauréats.

## Constitution du dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent impérativement être composés des éléments suivants :

- Une fiche de renseignements (ci-après) dûment remplie et signée par le candidat ;
- La lettre d'engagement (ci-après) dûment remplie et signée par le candidat (accompagnée de la mention « lue et approuvée », certifiant avoir pris connaissance des conditions générales et du règlement) ;
- Le dossier artistique de création ;
- Le cas échéant, le budget prévisionnel de création (TTC) ;
- Un curriculum vitae et une brève lettre d'intention rédigée par le candidat et décrivant la dimension créative et artistique du travail proposé (1 page maximum) ;
- Tout élément visuel ou sonore pouvant aider à une meilleure connaissance artistique du candidat et du projet.

**Tout dossier incomplet et/ou non soumis dans les délais ne sera pas retenu.**



Seuls les dossiers avec une enveloppe retour timbrée seront renvoyés. Tous les dossiers sans enveloppe retour timbrée seront détruits à partir du 31 mai 2017.

## Modalités d'inscription à l'appel à projets

Les candidats doivent **obligatoirement** envoyer leur dossier de candidature **à la fois** :

■ **Par voie postale** à l'adresse suivante :

Sarah GHANNAM, Direction des actions culturelles  
IMA - Place Mohammed V, 1 rue des Fossés St- Bernard, 75236 Paris cedex 05 ;

et

■ **Par voie numérique** en format PDF (à regrouper en un seul envoi) à [sghannam@imarabe.org](mailto:sghannam@imarabe.org). **Attention** : le poids numérique du fichier attaché au dossier transmis par mail **ne doit pas excéder 10 Mo**.

Merci de nommer le fichier PDF de la manière suivante : nom\_prénom.

**Date limite d'envoi des dossiers prolongée au vendredi 17 mars 2017** (le cachet de la poste faisant foi).

## Sélection des artistes

Douze candidatures (3 candidatures pour chaque discipline) seront sélectionnées sur dossier par un jury, en fonction de l'originalité, de la pertinence artistique et de la qualité de leurs projets.

Le jury est composé de 5 membres qui délibèrent et désignent les artistes retenus courant mai 2017. Il est composé de membres de l'IMA et de la société Derrière les planches et d'un référent professionnel de chaque domaine concerné.

Les artistes retenus seront informés par courrier électronique courant mai 2017 et leurs noms seront publiés sur le site internet, ainsi que sur tout support de communication que l'IMA jugera pertinent.

L'ensemble des candidats non retenus sera informé des résultats par courrier électronique au plus tard le 15 juin 2017.

## Calendrier de l'appel à projets

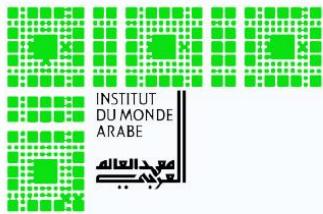
**Date limite d'envoi des candidatures : prolongation au vendredi 17 mars 2017**

Notification de sélection : courant mai 2017

Réalisation des projets : juin - fin octobre 2017

Montage pour la restitution : 22 et 23 novembre 2017

**Restitution : 24 et 25 novembre 2017**



## Annulation et modification de l'appel à projets

L'IMA se réserve le droit de modifier, suspendre, reporter ou annuler l'appel à projets ou d'en modifier les conditions d'organisation et de participation en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

L'IMA se réserve également la possibilité de reporter notamment la date limite de dépôts des candidatures au seul motif que ces mêmes candidatures seraient insuffisantes en nombre ou en qualité et ce sans que sa responsabilité puisse être recherchée de ce fait.

## Informations

La fiche de renseignement et la lettre d'engagement sont à télécharger sur :  
[https://www.dropbox.com/sh/25z31chxxe3us0t/AACHLJtjLAGmX-GmLWv1n\\_pxa?dl=0](https://www.dropbox.com/sh/25z31chxxe3us0t/AACHLJtjLAGmX-GmLWv1n_pxa?dl=0)

Pour toute information complémentaire :  
Sarah GHANNAM, [sghannam@imarabe.org](mailto:sghannam@imarabe.org), 01 40 51 34 72